Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260304-DEL_034_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocations en date du 19 et 25 février 2026 qui leur ont été adressées le jour même par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Patrick LE DIFFON, Maurice OLIVIER, Fabienne JOSSE, Jacques MIKUSINSKI, Chantal NICOLAS, Pierre-Jean JARNO, Ghislaine de GIVRÉ, Jean-Claude JUMEL, Elisabeth DERVAL, Bernard OGER, Christian GAVAUD, Jean-Michel BARREAU, Monique GARAUD, Marie-Annick NICOLAZO, Pierrick MOUNIER, Anita PONGELARD, Hélène DE ROECK, Aurélie DENOUAL, Frédéric BRIEND, Rozenn HELUARD, David FOHANNO, Jean-François MOURAUX, Gérard PAYOT, Dominique GUILLIER, Ghislaine COUDÉ-PELARD, Danielle PAPETA, Christophe LAUNAY(à partir de la délibération n°CM-023/2026).

Conseillers absents donnant pouvoir :
Stéphane SIMON donne pouvoir à Pierrick MOUNIER, Alain HERVÉ donne pouvoir à Jean-Michel BARREAU, Martine TORCHEUX donne pouvoir à Ghislaine de GIVRÉ, Aurélie CHATTON donne pouvoir à Jacques MIKUSINSKI, Yann ABABOU donne pouvoir à Maurice OLIVIER.

Conseillers absents :
Jean-Marie VALLIER

David FOHANNO est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26 ; 27 à partir de la délibération n°CM-023/2026
Votants : 31 ; 32 à partir de la délibération n°CM-023/2026

OBJET : N°CM-034/2026 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jacques MIKUSINSKI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260304-DEL_034_2026-DE

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Ploërmel,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 18 février 2026,

Il est proposé à l'assemblée les modifications apparaissant dans les tableaux ci-après.

- Dans le cadre de la gestion des mobilités et de l'évolution des missions de postes existants :

Créations de postes			
Intitulé du poste / service	**Cadre d'emplois**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Médiateur culturel Micro folie	Adjoints du patrimoine	35h	4 mars 2026
Nombre de créations de postes			**1**

Suppressions de postes			
Intitulé du poste / service	**Grade**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Médiateur culturel Micro folie	Assistants de conservation du patrimoine	35h	4 mars 2026
Chargé administratif et d'accueil du service population et citoyenneté	Rédacteurs	35h	4 mars 2026
Chargé administratif et d'accueil du service population et citoyenneté	Adjoints administratifs	35h	4 mars 2026
Nombre de suppressions de postes			**3**

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 32
. Pour : 32
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 32
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

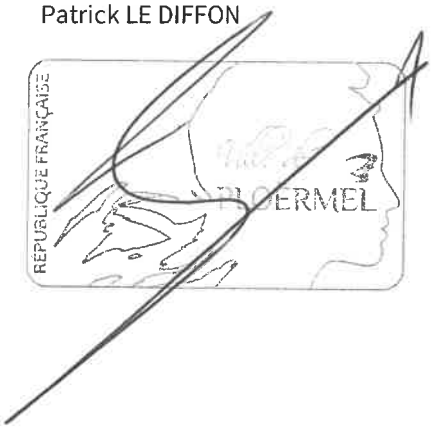
- **CRÉE,** conformément aux tableaux ci-avant, un poste au tableau des emplois et des effectifs de la commune de Ploërmel ;
- **SUPPRIME**, conformément au tableau ci-avant, trois postes au tableau des emplois et des effectifs de la commune de Ploërmel ;
- **MET** le tableau des emplois et des effectifs à jour des modifications précisées ci-avant ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260304-DEL_034_2026-DE

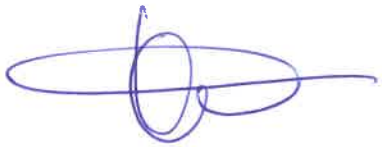
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Patrick LE DIFFON



Le secrétaire de séance,
David FOHANNO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.